

Fiche de renseignement et d'inscription^{*(1) (2)} - Année scolaire 2026/2027

ACTIVITÉ ANNUELLE :

☐ Athlétisme ☐ Escalade ☐ Badminton ☐ Gym

PARTIE RÉSERVÉE A L'ÉLÈVE

NOM : **PRÉNOM :** **CLASSE :**

Régime : ☐ Externe ☐ Demi-pensionnaire 4 jours ☐ Demi-pensionnaire 5 jours

Date de naissance :/...../.....

N° de téléphone de l'élève (s'il y en a un) :

Adresse :

Etiez-vous membre de l'AS l'an dernier ? ☐ OUI (activité.....) ☐ NON

PARTIE RÉSERVÉE AUX PARENTS

Responsable légal

Nom et numéro de téléphone à contacter :

@Mail :

Je soussigné(e), Madame, Monsieur....., représentant légal, demeurant à

autorise l'enfant (nom-prénom)..... né(e) le :/...../.....

- ✓ À participer aux activités de l'Association Sportive du collège Jean Jaurès pour l'année en cours.
- ✓ À utiliser les transports publics ou ceux régis par la direction départementale ou régionale de l'UNSS lors des déplacements en compétition.

J'autorise également les organisateurs à diffuser les documents photographiques ou vidéos où pourrait figurer mon enfant, notamment sur l'ENT du collège afin de mettre en valeur ses résultats sportifs et de suivre son parcours à l'AS. ^{*(3)}

En cas de nécessité, l'enseignant accompagnateur utilisera la « fiche d'urgence » (loi 2002-303 du 4 mars 2002) pour alerter le médecin régulateur du 15 ainsi que la famille.

Fait à Le

Signature de l'élève :

Signature des parents :

MATERIEL DEMANDÉ : Une tenue de sport (+ badminton = 1 raquette) et une gourde.

Pour s'inscrire, il suffit de retourner aux professeurs d'EPS le mercredi 16 septembre à 13h30 :

- La fiche d'inscription et la fiche d'urgence complétées, signées et datées (recto-verso)
- **Tarifs :** licence + Tee-shirt de l'AS = 40€ / OU 35€ sans le tee-shirt.

Par chèque (de préférence) à l'ordre de « **Association sportive collège J. JAURES** » ou en espèces dans une enveloppe fermée avec les nom et prénom de l'enfant.

Sans dossier complet, votre enfant ne pourra pas commencer à pratiquer les activités.

Collège Jean Jaurès CASTANET-TOLOSAN

Année scolaire 2026/2027

NOM : PRÉNOM : CLASSE :

Date de naissance :/...../.....

NOM ET ADRESSE DES PARENTS OU DE REPRESENTANT LEGAL :

Le cas échéant, Nom et adresse du foyer d'accueil ou de la famille d'accueil :

Nom, adresse et numéro de téléphone du **médecin traitant** :

N° et adresse du centre de sécurité sociale :

N° et adresse de l'assurance scolaire :

PAI (dossier au collège) :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de contacter au plus vite la famille :

N° de téléphone domicile :

Portable mère : Travail mère :

Portable père : Travail père :

Nom et N° de téléphone d'une personne de secours susceptible de vous prévenir rapidement :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital que s'il est accompagné de son responsable légal.

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

(Pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre) :



Parents, enfants, merci de prendre l'habitude de regarder les informations sur l'ENT

COMMUNICATION : **ENT du collège** => **Etablissement** => **Espace UNSS/Blog**

^{*(1)} RGPD : Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

^{*(2)} Assurances & Règlement : Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.

^{*(3)} Droit à l'image : Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.